

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRAZEIL
DU MERCREDI 24 JUIN 2020

Nombre de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 17
Excusées : 02
Pouvoirs : 02

L'an deux mille vingt
Le vingt-quatre juin,

Le Conseil municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe COURREGELONGUE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 juin 2020

Mme SCAFFINI S. a été désignée comme secrétaire de séance

Présents : M. Ch. COURREGELONGUE – M. A. LEBEDINSKY – Mme S. SCAFFINI – M. V. PAULAY
Mme R. MARTINETTI-BRICE – M. P. PIRA – M. A. REVERTE - Mme A. ZOÏA - M M. THEVEUX -
Mme M. VALENTI - M. J.C. LATASTE - M. J. MARTINEZ CONCHESO -
Mme LARRUE-MARREL – Mme O. RIGO – M E. BRIEDA - Mme M-L PARAGE – M. P. GLANES –

Excusées : Mme CELLOT J.,
Mme TONINI-HELBERT Gaëlle
Pouvoirs : Mme CELLOT J. à M COURREGELONGUE Ch.
Mme TONINI-HELBERT G. à M PAULAY V.

Le compte rendu de la séance du 24 mai 2020 est accepté à l'unanimité

1. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de déléguer au Maire, un certain nombre de ses compétences

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des 19 votants (19 voix obtenues) pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

6eme – de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8eme - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

11eme – de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaire, huissiers de justice, géomètres et experts ;

17eme - de régler les conséquences dommageables des accidents, dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal à hauteur maximale de 3 000 €

2. Commissions municipales et syndicats intercommunaux : désignation des élus

- Commission communales

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions exclusivement composées de conseillers municipaux, ayant un caractère permanent et ce, pour la durée du mandat

- Commission Administration Générale – Personnel et Services – Finances et Budgets – Economie :

M Le Maire, M Lebedinsky, Mme Scaffini, M Paulay, M Pira (Finances), M Brieda, Mme Rigo, M Parage,

- Commission Affaires Scolaires, Activités Périscolaires et de Loisirs, Jeunesse :

M Le Maire, Mme Scaffini, M Reverte (écoles et périscolaires), Mme Tonini-Helbert, Mme Rigo, Mme Cellot,

- Commission Vie Associative, Animations, Sports :

M Le Maire, M Paulay, M Glanes, Mme Tonini-Helbert, M Theveux, Mme Larrue-Marrel, Mme Rigo,

- Commission Action Sociale et Solidarités, Liens Intergénérationnels, Personnes Agées, Logements communaux :

M Le Maire, Mme Brice, Mme Scaffini (Logements), Mme Parage, Mme Cellot, M Theveux, M Martinez Concheso,

- Commission Culture, Activités Culturelles, Patrimoine :

M Le Maire, Mme Brice, M Brieda, M Martinez Concheso,

- Commission Communication, Site Internet :

M Le Maire, Mme Scaffini, M Reverte, Mme Tonini-Helbert,

- Commission Bâtiments communaux, Voirie, Travaux, Réseaux, Transports, Sécurité, Environnement, Espaces verts :

M Le Maire, M Lebedinsky, Mme Zoïa (Espaces Verts), M Lataste, M Martinez Concheso, M Pira, M Theveux, M Brieda, M Reverte,

- Commission Urbanisme, Agriculture, Développement Durable : M Le Maire, M Pira, M Valenti, Mme Martinetti Brice, M Paulay, M Martinez Concheso, M Brieda, M Glanes,

- Syndicat EAU47

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que la commune de Virazeil a transféré ses compétences « Eau potable » et/ou « Assainissement » à V.G.A, qui a transféré elle-même au Syndicat EAU47 ses compétences « Eau potable » et/ou « Assainissement », a adhéré au Syndicat EAU47 en date du 01/01/2020.

Suite aux dernières élections municipales, il est donc nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des délégués représentant la collectivité au sein du comité EAU47 ;

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide de désigner :

- TITULAIRE

M Courregelongue Christophe,

- SUPPLEANT

M Lebedinsky Alexandre,

- SCoT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de désigner deux délégués représentant la commune de Virazeil auprès du SCoT, les représentants seront M Courregelongue Christophe et M Paulay Vincent.

- **SIVU 47**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de désigner deux délégués titulaires représentant la commune de Virazeil auprès du S.I.V.U. CHENIL CAUBEYRES, les représentants seront M Courregelongue Christophe et Mme Parage Marie-Line.

- **CCID**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de désigner 24 personnes représentant la commune de Virazeil. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M Pira Pascal	M Lebedinsky Alexandre
Mme Parage Marie-Line	M Reverte Antoine
Mme Daros Sylvie	M Paulay Vincent
M Larice Jean-Pierre	Mme Valenti Monique
M Scandiuzzi Gianni	Mme Scaffini Sylvie
M Marcon Alain	M Theveux Marcel
M Manec Patrice	M Duffaud Patrick
M Barriere Dominique	Mme Freche Emilie
M Dumons Bernard	M Giottoli Pierre-Yves
Mme Bouchillou Arlette	M Sanchez Jean
M Sancey Pierre	M Rongy Laurent
Mme Sarrazin Chantal	M Lamarque Serge

- **VGA (GEMAPI, CIID, CLET)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de désigner

Pour GEMAPI ; 1 délégué titulaire : M Courregelongue et 1 délégué suppléant : Mme Valenti,

Pour CIID : deux délégués : M Pira et M Courregelongue,

Pour CLECT : 1 délégué titulaire : M Courregelongue et 1 délégué suppléant : M Pira

Pour représenter la commune de Virazeil.

M le Maire quitte la séance pour le vote du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019

Mme TONINI-HELBERT a quitté le conseil au point n°3

3. Vote du compte de gestion 2019

Monsieur Pira fait une lecture du compte de gestion 2019, et a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

4. Vote du compte administratif 2019

Monsieur Pira fait une lecture du compte administratif 2019, et a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

5. Vote du taux d'imposition 2020 :

Monsieur le Maire propose que les taux d'imposition 2020 restent inchangés, à savoir, identiques à ceux retenus en 2019, approuvé à l'unanimité.

- Taxe d'habitation : 10,46 %
- Taxe du foncier bâti 17,41 %
- Taxe du foncier non bâti : 75,84 %

6. Don de la parcelle de M Jean-Pierre POLETTO

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier reçu le 13 décembre 2019, Monsieur POLETTO Jean-Pierre, propriétaire de la parcelle cadastrée section G 0190 (1050m²), situé près d'une parcelle communale, souhaite en faire don à la commune. Il remercie particulièrement M POLETTO qui a été conseiller municipal et qui a un grand sens de l'intérêt général. Il salue son geste.

Monsieur le Maire précise qu'un bornage sera peut-être nécessaire, les limites du terrain cédé pouvant légèrement différer des limites actuelles de la parcelle. Tous les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter cette donation.
Le conseil municipal adopte à l'unanimité le don.

7. Points sur les écoles

M Reverte expose les différentes rentrées des classes avec le COVID et les mesures sanitaires obligatoires mises en place.

Suite à l'annonce à l'allègement du protocole sanitaire, l'école a réouvert le 22 juin 2020 pour tous les enfants.

Après enquête auprès des parents, 140 enfants mangeront au sein des établissements scolaires avec une organisation différente (tables sous le préau pour le primaire, et à l'intérieur pour les maternelles).

Suite aux difficultés rencontrés pendant le COVID par rapport au matériel informatique Monsieur Reverte annonce le souhait de participer au projet « Ecole Numérique » : équiper les écoles avec du matériel informatique performant. Ce projet est en partenariat avec le collège Jean Moulin.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est candidate à cet appel à projet sans être sûre d'être retenue.

8. Points sur les réglementations liées à la crise sanitaire à partir du 24 mai 2020

Monsieur Paulay explique les nouvelles réglementations pour l'occupation des salles recevant du public. Pour la salle des fêtes, l'accueil ne peut pas dépasser 80 personnes au vu de la superficie (1 personne pour 4m²).

Il rappelle que la salle des fêtes n'a pas été louée au vu des contraintes sanitaires et organisationnelles.

Le sport au ballon est autorisé même pour les enfants.

L'accueil de la mairie est toujours sur rendez-vous pour le public.

9. Travaux en cours

La bibliothèque a pris du retard à cause du COVID. Fin du chantier prévu pour fin octobre 2020.

Le lotissement « Cœur de Bourg », la fin des travaux est prévue dans 3 semaines (?). 8 terrains sur 18 sont déjà réservés. La commercialisation se fait par la SEM47. Un parking de 18 places est prévu et l'éclairage par du photovoltaïque sera installé et pris en charge sur le budget de la SEM47.

Les plantations des espaces verts se feront courant septembre ou octobre 2020.

10. Questions diverses.

Monsieur Dutreil demande à faire les 2 dernières séances de son club de Ju Jitsu sur le terrain de rugby, avec 15 personnes, dans le respect des consignes sanitaires.. Le conseil municipal a accepté.

La séance est levée à 23 h 02